

Règlement sur la fonction publique

R.C.Nun P-28-1990

Avis publié en vertu du paragraphe 65(2) de la *Loi sur la législation*

Les changements dans le tableau suivant ont été apportés lors de la codification du 1^{er} octobre 2018 du *Règlement sur la fonction publique* :

Disposition	Texte remplacé	Texte de remplacement
La version française de l'alinéa 10(2)a)	1,5 fois	une fois et demie
La version française des alinéas 10(2)b) et c)	2 fois	deux fois
La version anglaise du paragraphe 18(1)	Where an employee, is required	Where an employee is required
Les alinéas 23(3)(d), 23(4)d) et 24(2)d)	quatorze ans	14 ans
La version anglaise de l'alinéa 23(3)e)	nineteen years	19 years
La version française de l'alinéa 23(3)e)	après de dix-neuf ans	après 19 ans
L'alinéa 23(4)e)	dix-neuf ans	19 ans
La version française des paragraphes 24(1) et (2)	la paie de vacance	la paie de vacances
L'alinéa 24(2)e)	vingt ans	20 ans
La version anglaise des paragraphes 26(1.1) et 30(1.1)	one year period	one-year period
La version française du sous-alinéa 28b)(iii)	d'un cadre supérieur ce certificat doit être	d'un cadre supérieur, ce certificat doit être
La version anglaise du paragraphe 29(2)	earned by the employee,	earned by the employee
La paragraphe 30(1.1)	plus de 6 jours	plus de six jours

La version anglaise de l'intertitre précédant l'article 38	Injury-on-duty-leave	Injury-on-duty leave
L'alinéa 48c)	Sa Majesté du Chef du Canada	la Couronne du Chef du Canada
La version française de l'alinéa 48c)	le gouvernement du Nunavut	au gouvernement du Nunavut

- Dans la version anglaise, les pronoms « he or she », « his or her » et « him or her » ont été remplacés par leurs pluriels respectifs « they », « their » et « them ». D'autres mots apparentés ont été ainsi remplacés pour des raisons d'accord grammatical.

Mise en garde : la codification du 1^{er} octobre 2018 du *Règlement sur la fonction publique* est basée sur des codifications non officielles antérieures. La Division des affaires législatives a tenu un registre de tous les changements apportés aux codifications non officielles au fil du temps, et tous les changements enregistrés sont reflétés dans le tableau ci-dessus. Cependant, il n'est pas possible de vérifier que chaque changement dans la codification non officielle existante a été dûment enregistré.